



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Classement des candidatures Parcoursup : le travail douteux des universités

La réforme ORE promulguée le 8 Mars 2018 met en place des accompagnements et **instaure dans les filières en tension une sélection par classement, tout aussi inacceptable que le tirage au sort.**

La négligence et l'approximation ne peuvent être symboles du service public à l'image de ces 4100 candidats "ex aequo" à l'Université Paris X Nanterre.

Plusieurs établissements ont utilisé de manière plus que douteuse les outils d'aide à la décision en leur possession : si classement il doit y avoir, le processus ne doit pas différer d'un établissement à l'autre.

La variation des méthodologies de classement dans chaque établissement en fonction du nombre de demandes reçues n'est pas acceptable, il est impensable de modifier le processus utilisé en fonction des candidatures.

La liberté laissée aux universités ne doit pas mener à une inégalité entre les candidats à la filière droit dans les différentes universités. Assumer de telles injustices, c'est bafouer les principes qui fondent notre modèle d'enseignement supérieur !

Il est impératif que les universités jouent le jeu de l'orientation, de l'accompagnement et non de la sélection dans la mise en place de cette réforme. Une mise en application qui reste inatteignable si l'on ne fournit pas les outils adéquats.

Il est nécessaire que des investissements supplémentaires soient engagés à la hauteur des besoins liés à l'application de la réforme. Qui plus est, l'ARES demande **une mise à plat des critères de tri des candidatures pour permettre une réelle transparence.**

Une application raisonnée doit être faite des outils d'aide à la décision pour ne pas pénaliser les candidats, condition indispensable au bon déroulement de cette réforme !

Contacts presse :

- **Simon Valloire**- Président - president@fede-ares.org - 06.85.41.75.83 / 06.38.75.02.96
- **Amélie Rougier**- Attachée de presse - amelie.rougier@fede-ares.org - **06.46.82.30.16**